



Spiritualité Anthropologie Ecologie Intégrale Entreprise Consommateur Epargnant Collectivités territoriales

Institut François Neveux

17 juin 2025

DOCUMENT DE DEBAT

QUELLE FRANCE VOULONS-NOUS ?

Quels apports de l'Économie de communion pour une France de justice et de paix ?

Prolégomènes

1. La réponse à la question posée dans le titre, ne relève pas d'un programme politique. La seule ambition est de proposer un cadre de réflexion et de cohérence des enjeux et des réponses à y apporter, dans une vision systémique fondée sur l'approche socioéconomique du courant de l'économie de communion. Ce courant est né au Brésil en 1991 à l'initiative de Chiara Lubich, plus connue comme fondatrice du Mouvement des Focolari. Devant la violence des écarts sociaux, à cette époque, au sein de la métropole de San Paolo, elle a qualifié cette situation comme un « manque de l'amour du frère ». Ayant l'intuition que cet amour du frère devait d'abord s'incarner au sein des entreprises comme créateurs de richesses et comme responsables, dès la création de ces richesses, de leur juste répartition entre toutes les parties prenantes. Il est apparu très vite que cette amour du frère au sein des actes économiques concerne tous les agents économiques, y compris les consommateurs-épargnants comme décideurs en dernier ressort. Sans oublier l'enjeu d'un développement durable qui permette, à la fois, le respect de l'environnement et la préférence pour les personnes dans le besoin. Tout est lié. L'économie de communion est une économie inclusive et durable qui ne remet pas en cause le libre marché et la concurrence comme facteur de définition du prix des échanges, mais qui interpelle nos comportements d'agents économiques comme porteurs de justice et de paix. La puissance publique a un rôle majeur d'accompagnement et de facilitateur pour l'application, par les agents économiques, d'un juste prix aux échanges, du point de vue d'une vie digne pour tous et du respect de la nature. Ce juste prix doit rester libre.

2. Pour chaque enjeu, il s'agira de préciser le ou les principes à retenir pour être sur le bon chemin d'une société de justice et paix. Chacun se doit d'être interpellé sur sa propre

responsabilité au service du bonheur de tous. Enfin, ce questionnaire a vocation à s'enrichir du débat qu'il générera, tant au niveau micro que macro. Une précision importante : même si l'auteur est acteur de la diffusion de l'économie de communion au niveau de la France, son propos n'est pas de s'exprimer au nom du courant de l'économie de communion, mais de nourrir le débat en l'éclairant avec l'approche de l'économie de communion, qui est elle-même en chemin sur ces sujets qui demandent du discernement.

Comment répondre à la question posée ?

3. Vouloir répondre à cette question est difficile car elle suppose de mobiliser de nombreux aspects qui tous pourraient demander des expertises de haut niveau. L'exercice présent se limite à la seule ambition de mettre le doigt sur ces différents aspects en résumant, pour chacun, les principaux enjeux et les chemins de réponses possibles, ouvrant ainsi le débat.

Une vingtaine d'aspects, relevant de la question posée en titre, sont proposés en partant de nos comportements, pour aborder ensuite des aspects plus économiques, en continuant avec le développement durable, les enjeux sociaux, enfin quelques aspects liés aux relations internationales.

Table des matières

Prolégomènes.....	1
Nos comportements dans l'amour et la vérité.....	4
Justice et Paix versus Communion et Unité.....	4
La Vérité rend libre	4
L'Amour du Frère	5
Pour une économie de communion	6
Une économie fondée sur l'altérité et non sur l'intérêt.....	6
Pour l'Économie de communion, l'entreprise au cœur de la question sociale.....	6
Soyons des « consommateurs sociaux et solidaires ».....	8
Pour une concurrence régulée par le juste prix	8
Le pouvoir d'achat des consommateurs français en question ?	9
Une propriété au service de tous : un capitalisme nouveau.....	10
Epargne et investissement solidaire.....	11
Pour une « productivité sociétale » ?.....	15
Pour une « nouvelle croissance plus qualitative » ?	16
Une économie de proximité au service du développement local.....	17
Un État au service de la paix et de la justice, facteurs de bien commun	17
Un État léger, garant de la subsidiarité.....	17
L'accueil de l'étranger : des droits et des devoirs ?	18
Un nouveau modèle social ?	18
Du revenu de base à l'impôt négatif	20
Un esprit de défense pour la sécurité et la paix.....	21
Quelles relations voulons-nous avec le « pré-carré » de la France ?	22
Pour une Europe confédérale ordonnée à la cohésion sociale et à l'emploi ?	23
Quelle politique de co-développement au service de la justice et de la paix ?	24
Pour une mondialisation « régionalisée »	24
Un changement de regard pour « faire société » autrement.	28
Un agenda à l'écoute du peuple français.....	29
Ne pas manquer le rendez-vous avec l'Histoire	30
Refuser la préemption du sens de l'Histoire par la modernité	30
Soyons les prophètes du Royaume	30
Une civilisation de l'Amour	31

Nos comportements dans l'amour et la vérité

Justice et Paix versus Communion et Unité

4. « Quand Amour et Vérité se rencontrent, Justice et Paix s'embrassent » (Psaume 84). Ce verset d'un texte vieux de plus de 3000 ans ne résume-t-il pas à lui seul, dans sa concision et dans sa poésie, le chemin du bonheur pour chacun de nous et pour nous tous. Il nous renvoie aussi à notre devise nationale : « liberté, égalité, fraternité » qui prend alors tout son sens. En effet, seule la Vérité nous rend vraiment libre, et non pas dépendants de nos seuls désirs. L'égalité se comprend comme l'égalité devant la justice, chacun étant traité de manière équitable, dans l'égalité des chances, et non dans la recherche d'un égalitarisme dangereux. La fraternité est fondée sur l'amour. Seule cette alliance entre la liberté dans la vérité, l'égalité devant la justice et la fraternité par l'amour, engendre la paix sociale, condition du bonheur collectif. Voilà les fondements de la France que nous voulons. Fondements qui s'expriment aussi dans la perspective des charismes qui nourrissent l'économie de communion : celui de la communion entre les frères et celui de l'unité. La communion favorise la justice et réciproquement, l'unité fruit de la communion dans la justice et l'autre nom de la vraie paix.

La Vérité rend libre

5. Nous ne tenons pas notre existence de nous-mêmes. Nous ne sommes pas notre propre créateur, nous sommes des êtres créés. Nous sommes le fruit d'une transcendance, d'un Donné. Nous ne sommes donc pas le centre du monde, la source d'une vérité qui par nature serait, alors, relative. « La modernité peut donner l'illusion que l'homme se fait tout seul. En réalité le Donné est ineffaçable. Même en n'identifiant aucun *Donateur*, reconnaître qu'il existe un donné en amont de toute connaissance et de tout positionnement de soi face au monde, nous dissuade de confondre liberté et pouvoir absolu » (Jean Duchesne¹). Il existe donc une Vérité donnée que chacun accueille selon son propre chemin. Pour les chrétiens cette Vérité est fondée sur un Dieu Amour Trinitaire. Un Dieu au sein duquel s'exprime des relations d'altérité réciproques. L'homme, créé à l'image de Dieu, est donc un être de relations avec les autres, un être de communion à la recherche de l'unité comme le professe l'économie de communion.

Ce point est essentiel. Il fonde la nature de la relation entre les hommes et donc les fondements de l'organisation sociale, politique et économique que nous voulons pour la France. En particulier, *il s'agit de passer d'une société fondée sur l'intérêt individuel comme moteur du développement, à une société ordonnée par des relations d'altérité réciproque, accueillant le don*. C'est l'hypothèse anthropologique qui fonde l'économie de communion.

¹ Jean Duchesne. Né en 1944. Ancien élève de l'E.N.S. de St Cloud. Cofondateur de l'édition française de la revue *Communio*.

L'Amour du Frère

6. Le lieu social, par excellence, de l'amour est la *famille*, cellule de base de la société. La famille donne la vie, aime ses enfants et leur apprend à aimer, soi-même et l'autre, transmet une culture, des savoir-être et des savoir-vivre. Elle porte et respecte la vie de la conception à la mort naturelle. Elle donne à ses enfants les moyens pour étudier, pour apprendre un métier qui leur permettra de devenir adulte et de prendre leur place dans la société. Cette mission familiale se prolonge, pour les familles nombreuses, sur des décennies d'efforts renouvelées. Il faut valoriser davantage cet investissement humain et financier. En faire le cœur de l'avenir de la France, en reconnaître l'apport en termes d'équilibres sociaux. Les familles sont la source de notre vision humanisme. Elles sont les premières éducatrices. La préservation de leur écosystème est donc un enjeu social majeur, un devoir pour les acteurs publics et privés. Soyons clairs, intégrer les familles et leurs missions dans la vision politique sera source d'économies budgétaires et d'efficacité pour l'État et les collectivités sociales en termes de garde d'enfants, d'éducation, de solidarité et d'insertion sociale, de croissance qualitative, de paix. Le coût global de la déstructuration des familles est immense pour la société. On commence à le mesurer avec la chute du nombre des naissances en deçà du renouvellement de la population. Ce sont tous les équilibres sociaux qui sont en jeu.

7. La *solidarité intergénérationnelle* est gravement compromise par nos choix sociétaux. Tout d'abord au regard de nos *enfants et petits-enfants*. Nous les ruinons en reportant, sans vergogne, le remboursement de la dette publique sur les générations futures, pour maintenir artificiellement notre niveau de vie. Par notre mode de croissance qui, en recherchant la productivité maximum, exclue les jeunes entrants sur le marché du travail et les travailleurs âgés. Sans oublier un système éducatif qui, par idéologie, ne permet plus d'acquérir les fondamentaux et de choisir son école. 25 % des jeunes sont au chômage, une part importante illettrée, notre taux d'emploi des seniors est un des plus faible d'Europe. Nous devrions être scandalisés. Les conséquences sont graves pour leur équilibre personnel, pour leur insertion dans la société, en particulier pour ceux issus de l'immigration, pour leurs revenus demain, pour leurs retraites, pour la transmission des savoirs. Quelles forces vives perdues par la nation !

Quelles réponses pour les *personnes âgées* ? Le renouvellement des générations n'est pas suffisant pour financer les retraites, entre autres, à cause de notre refus de l'enfant qui pourrait faire baisser notre niveau de vie. Par la rentrée tardive des jeunes sur le marché du travail dont les cotisations ne viennent pas abonder les caisses de retraites. Par notre refus d'allonger notre temps de travail, alors que l'espérance de vie augmente chaque année et que les comptes sociaux le nécessitent.

Comment continuer d'accepter que le nombre d'*exclus*, de *pauvres*, augmente ? De fait, nous nous comportons comme si cela était normal, alors que nous sommes la 7^{ème} puissance économique du monde et que nous n'avons jamais été aussi riches collectivement.

Où est la *fraternité*, où est *l'amour du frère* dans ces comportements ? C'est la première question que nous pose l'économie de communion. Nous sommes tous coresponsables. Nous défendons, d'abord, notre intérêt à court terme au lieu de rechercher le bonheur de tous. La solution est dans la transformation, à la fois, de notre comportement égoïste en un comportement altruiste et du mode de répartition de la richesse au sein de notre système

économique. Proposons que ce soit le combat prioritaire, pas seulement en parole, mais en acte. Passons d'une société d'exclusion à une société d'inclusion. Il ne s'agit pas de charité, mais de justice. La justice précède la charité.

Pour une économie de communion

Une économie fondée sur l'altérité et non sur l'intérêt

8. Un des outils de la justice, c'est *l'économie*, à condition d'en changer les paradigmes. Aujourd'hui, dans l'économie mondialisée, seul l'intérêt individuel, régulé par une concurrence exacerbée, ordonne la création de richesses et leur répartition. Il s'agit d'innover en permanence, de rechercher des technologies nouvelles pour augmenter, de plus en plus vite, la productivité au service du profit maximisé, comme finalité ultime. C'est le plus fort qui rafle tout, d'où la course à la croissance pour devenir le plus fort, le plus gros et si possible en situation monopolistique.

Depuis 40 ans, on nous promet croissance et emplois, pour constater, au niveau de la France et de l'Europe : croissance atone, haut niveau de chômage² et particulièrement le chômage des jeunes et de longue durée, augmentation de la pauvreté, concentration des richesses au niveau social et au niveau des territoires, perte de notre liberté de décider de notre avenir collectif. Le maître mot est encore davantage d'intégration, alors que nous attendons plus de cohésion sociale et territoriale, plus de justice.

Où se situe l'enjeu ? Pas dans le changement des règles techniques de l'économie de marché et du capitalisme. Ce ne sont que des outils. L'enjeu est, d'abord, dans le changement des finalités que nous assignons à ces outils. L'acte marchand n'est pas autonome au regard de l'éthique. Il peut être vertueux. Il doit comporter une part de don. En effet, la relation marchande ne se limite pas à un contrat régulé par la loi de l'offre et de la demande et par l'État. Elle offre l'opportunité d'une relation d'altérité réciproque. En sortant de la pure logique du contrat, on ose risquer la blessure de la rencontre³ que le contrat permettait d'éviter. Mais cette blessure peut être aussi une source de bénédiction, de qualité humaine au sein de l'acte marchand. Cette vision de la relation marchande n'interpelle pas l'économie en elle-même, mais nos comportements. Ce changement radical d'approche relève de notre liberté au service d'une société française, européenne, mondiale, plus juste. Pas besoin de loi ou de décrets pour commencer à la mettre en œuvre.

Pour l'Économie de communion, l'entreprise au cœur de la question sociale

9. L'entreprise, et plus particulièrement le chef d'entreprise, est au cœur de ce changement de paradigme économique. Car l'entreprise est l'acteur essentiel de la croissance économique, de la création et de la répartition des richesses. *L'entreprise, et son partenaire le consommateur-le client final, est la solution à la question sociale.* Ce n'est pas aux acteurs

² Chômage officiel 7,1% (Catégorie A). Mais le chômage total s'élève à près de 16% (chômage + halo+ sous-emploi). Insee. Informations rapides n°124 au 17 05 2023.

³ Cf. Luigino BRUNI, *La blessure de la rencontre*, Nouvelle Cité.

publics, par le biais des prélèvements obligatoires, ni aux fondations philanthropiques par le biais de dons, de compenser l'injuste répartition de la richesse par les marchés. C'est aux chefs d'entreprises de répartir de manière juste, tout au long de la chaîne de valeur ajoutée, la richesse créée par l'activité de l'entreprise et de toutes les parties prenantes. Les acteurs publics ont pour seul devoir d'inciter et d'accompagner l'optimisation de cette répartition. Pour ce faire, le chef d'entreprise prend en compte toutes les parties prenantes de l'entreprise qui contribuent à la chaîne de création de valeur : les fournisseurs, les sous-traitants, les prestataires de services, les salariés, les acteurs publics fournisseurs de biens communs, le territoire, les actionnaires, les pauvres. Il répartit la valeur créée, et ce dès sa création, de manière juste entre chaque partie prenante, de telle manière que chacune des personnes concernées touche un prix ou un revenu digne, un revenu qui lui permette de vivre dignement en France ou dans son pays, autrement dit un juste prix. Cette répartition privilégie donc les salaires sur les dividendes. La pensée sociale de l'Eglise est sans ambiguïté sur ce sujet. Au sein du processus de production, l'homme travaille une juste rémunération. Il doit avoir conscience de travailler comme s'il était à son compte. Ses valeurs personnelles doivent pleinement respectées⁴.

A ce propos se pose la question de l'échelle des salaires. Pourquoi pas une échelle de 1 à 5 correspond à une fourchette de salaire de 1 800€ mensuel net⁵ à 9 000€ net€. 1800€ net est supérieur au smic qui, en 2025, s'élève à 1426€ net. Comment faire vivre une famille de manière décente avec le smic, en particulier au regard du prix du logement. Mais l'échelle idéale des salaires est plus proche de 1 à 2,5, soit un salaire supérieur de 4500€ net, correspondant au revenu moyen du dernier décile⁶. 9000€ net mensuel correspond donc à un maximum qui ne peut être atteint que par un petit nombre de personnes, de l'ordre de 1%. Il est donc clair que tout salaire supérieur relève du superflu selon la pensée sociale de l'Eglise, rejointe déjà par l'économie sociale et solidaire.

Chiffres à ne pas confondre avec le revenu qui peut inclure des transferts sociaux ou des revenus du patrimoine, surtout s'ils sont liés à des investissements risqués au capital d'entreprises créatrices d'emplois. Le risque spéculatif ne rentre pas dans cette catégorie. Une telle échelle de salaire, en économie ouverte ne peut pas être réglementée, elle ne peut qu'être décidée librement par l'entreprise. Cette liberté est une constante de l'économie de communion. Un comportement juste, favorable à la paix sociale, doit être le fruit de notre liberté s'il veut être efficace et bénéficier d'une large diffusion. S'il est réglementé, il fera l'objet de manœuvres de contournement ou d'expulsion. En revanche, il peut être accompagné ou favorisé par la puissance publique, entre-autre, par une fiscalité adaptée.

10. Le profit n'est pas une fin, mais un moyen pour assurer la croissance de l'entreprise, par l'investissement, et non pour maximiser les profits. Le profit est le solde final de cette répartition de valeur. De plus, tous les matins, le chef d'entreprise devrait se demander comment contribuer au bonheur de ses salariés, comment leur permettre d'augmenter leur employabilité, comment les laisser exprimer leur créativité. Comment il ne les instrumentalise pas pour un plus grand profit, au contraire il se doit de reconnaître la part de don que tout salarié apporte à son entreprise. L'entreprise est au service de ses parties prenantes dans une

⁴ Pape JEAN-PAUL II, *Encyclique Laborem Exercens*, §15, 14 09 1981.

⁵ En juin 2025 le smic mensuel brut était fixé à 1801 euros

⁶ Insee. Revenu moyen par décile. 2023. Juillet 2025

perspective sociétale qui fait aussi intervenir la gratuité. Ainsi, le chef d'entreprise consacre une partie de ses bénéfices à l'inclusion des pauvres, des exclus en accompagnant leur propre projet, en leur proposant un travail si possible. Ce propos, cette manière de *faire société*, n'est pas utopique. De nombreuses entreprises adhérentes d'Ashoka au niveau mondial, ou d'Impact France (ex-Mouves) en France, le commerce équitable, sont des *entrepreneurs sociaux*. Dans une économie mondialisée, ils sont, à ce jour, la bonne réponse pour la société que nous voulons. L'économie de communion partage les bonnes pratiques de ces courants.

Soyons des « consommateurs sociaux et solidaires »

11. Non à la tyrannie du prix le plus bas. En tant que *client*, notre objectif ne devrait pas être le prix minimum mais le meilleur rapport qualité/prix/social/environnement. Quand nous achetons au prix le plus bas ou au moins disant social ou environnemental, nous prenons le risque d'encourager des modes de production qui ne respectent pas la dignité des salariés et qui va jusqu'à jouer avec leur vie. En acceptant de payer plus cher un produit fabriqué en France ou/et respectueux des travailleurs et de l'environnement, nous contribuons à créer des emplois dignes et, si possible des emplois pour nos concitoyens. Il serait paradoxal de ne pas donner la priorité à ceux qui nous sont proches, étant donné le taux de chômage actuel (cf. supra) et en particulier pour les jeunes. De plus nous pouvons être vertueux pour l'environnement.

Cette différence de prix, entre un prix uniquement ordonné à ma seule utilité et un prix intégrant, outre mon utilité, une utilité sociale et environnementale, est l'équivalent d'un don libre effectué par le consommateur pour le bien de ses concitoyens et de la nature. Cela reste donc un prix libre au sein d'un marché libre mais avec des critères d'utilité sociale, choisis librement par l'acheteur.

La conséquence est immédiate : sans acheteur de communion ; pas d'entreprise de communion, Sans acheteur sociaux, pas d'entreprise sociale ; sans acheteur décidé à payer le juste prix intégrant les intrants (matières premières, énergie, ...) et les ~~impacts~~ impacts d'un point de vue social et environnemental, pas d'entreprise respectant l'environnement. En tant qu'acheteur nous avons le pouvoir en dernier ressort, celui de choisir ; le pouvoir du consommateur est au centre des enjeux d'une écologie intégrale liant réponse sociale et environnementale.

Pour une concurrence régulée par le juste prix

12. La concurrence n'est pas le seul facteur de régulation et de formation du prix. Elle n'est pas automatiquement ordonnée à une juste répartition des richesses par la « main invisible du marché » grâce au « ruissellement ». D'autant plus qu'il ne s'agit pas de répartition des richesses mais « d'optimisation de l'affectation des ressources » pour un optimum de croissance et de profit. La libre concurrence reste nécessaire, mais elle ne peut contribuer à une juste répartition des richesses que si elle est ordonnée par le juste prix, d'abord au service de la création d'emplois dignes, ensuite au pouvoir d'achat des consommateurs. L'emploi et donc le travail pour vivre dignement est prioritaire sur la consommation. Cette concurrence doit jouer, d'abord, sur la qualité, sur le design, sur les services associés, sur l'information des

consommateurs, etc...Elle reste donc un facteur nécessaire d'émulation dans la liberté des choix, mais en changeant de finalité. C'est un outil au service de la société dont les effets ne saurait avoir un caractère intangible et inéluctable.

Le pouvoir d'achat des consommateurs français en question ?

12 bis. Le pouvoir d'achat est un sujet complexe car il impacte de nombreuses décisions et demande une vision globale. Pour augmenter le pouvoir d'achat il est possible soit d'augmenter les revenus eux-mêmes au-delà de l'inflation, soit de baisser les prix ou bien encore diminuer la pression fiscale ; ou bien tous ces facteurs à la fois dans des proportions variées. Mais, c'est aussi s'interroger sur le mode de développement futur en considérant que les enjeux ne sont pas les mêmes pour les bas et les hauts revenus. Enfin cela pose les questions d'une juste répartition de la richesse créée tout au long des chaînes de valeurs et des conséquences macroéconomiques d'une augmentation du pouvoir d'achat.

En particulier, la recherche des prix les plus bas conduit à acheter des produits importés et, donc, à une augmentation du déséquilibre de la balance commerciale qui se traduit au final par une augmentation de l'endettement de la France. De plus ces achats de produits importés ne sont pas compatibles avec un développement durable, tant par leurs conditions de production et de transport, que par leur concurrence déloyale au regard des produits nationaux.

La première réponse qui est au cœur de l'économie de communion, est de promouvoir une plus juste répartition de la richesse créée par les entreprises en favorisant, d'abord, le versement d'un juste salaire. Ensuite il s'agit d'encourager l'intéressement et la participation pour distribuer une part des profits aux salariés dans un juste équilibre avec le versement de dividendes aux actionnaires. En termes de revenus, les chiffres de l'INSEE⁷ montrent deux phénomènes : le premier est celui, au cours des dernières années, d'une augmentation plus rapide des hauts revenus en comparaison des bas revenus ; le second phénomène se traduit par une progressivité constante des revenus des 9 premiers déciles, alors que dans le 10^{ème} décile les revenus ont une progressivité très rapide. Au nom de quoi ?

La deuxième réponse concerne la réduction ou la non augmentation des dépenses contraintes. Toute augmentation des taxes indirectes pénalisent davantage les bas revenus car elles touchent à leur nécessaire alors que pour les hauts revenus, c'est sur le superflu qu'elles sont prélevées. C'est une injustice flagrante. Pourquoi ne pas baisser les taxes sur les dépenses contraintes et augmenter l'IRPP⁸ sur les hauts revenus pour récupérer le gain qu'ils font avec la baisse des taxes.

Ce sujet du pouvoir d'achat est très sensible car il va s'amplifier avec les politiques de développement durables. Dès 2010, les scénarios de France-Stratégie montraient qu'une politique de développement durable forte entraînerait des effets négatifs sur la croissance et sur l'emploi. De plus faisons aussi attention que ce ne soit pas les bas revenus qui subissent l'augmentation des coûts de l'énergie dû à la faible isolation de leur logement. Le poids du logement devient très lourd dans le budget des ménages. L'augmentation de son prix crée, de

⁷ Sources et année ?

⁸ IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

plus, des distorsions dans la répartition du capital. La réponse n'est pas dans l'aide à la personne mais dans une régulation du marché foncier et immobilier. Le logement, avec plus de 30% du budget des ménages, est facteur essentiel dans le pouvoir d'achat et le pouvoir d'investir. Mais cette question de l'augmentation des produits à cause d'un développement durable, se vérifie aussi dans le prix des voitures électriques, dans le prix de l'électricité, dans le prix des aliments, des vêtements. Quelles sont les mesures qui sont prises pour ne pas mettre en tension les faibles revenus ?

La question du pouvoir d'achat sera à nouveau traitée et complétée dans plusieurs des articles qui suivent.

Une propriété au service de tous : un capitalisme nouveau

13. Mettons en place un *capitalisme nouveau*, toujours fondé sur la propriété privée des biens de production, mais également fondé sur la *destination universelle des biens*, c'est-à-dire une propriété ordonnée au bien de tous, dans la justice. En l'occurrence, s'agissant de l'entreprise, elle doit être ordonnée à la création d'emplois et à la production de biens et de services utiles et au juste prix. Et non pas une propriété pour son seul profit personnel.

Ce capitalisme intègre dans sa « *fonction de production* » (le modèle économique) toutes les formes de capital dont il a besoin pour produire : le capital financier, le capital humain de ses salariés, le capital sociétal apporté par son territoire de production, le capital apporté par son environnement naturel. Tous ces capitaux méritent une rémunération spécifique : des dividendes, des salaires, des impôts, du mécénat. Non à la vision actuelle, anglo-saxonne, qui, pour ne pas « polluer » l'activité marchande par le don, verse une partie de ses profits dans une fondation de bienfaisance. Pensant ainsi se racheter des profits accumulés par une charité ultérieure. Au contraire, privilégions la justice et le don au sein même de l'acte marchand. La justice précède la charité. Le don est intrinsèque à l'acte marchand (cf. ci-dessus le paragraphe sur la répartition de la valeur par l'entreprise).

Ce capitalisme nouveau nous questionne aussi sur « *l'asymétrie de propriété* » telle que nous la définissons aujourd'hui. Ne craignons pas la provocation pour mieux sortir de ce qui peut ne pas aller de soi. Le capital financier a absolument besoin des apports en travail, en capital sociétal, en capital de la nature pour produire. Au-delà des dividendes, l'augmentation de valeur du capital financier par la croissance de l'entreprise, est le fruit de tous les apports en capitaux quelle que soit leur nature. D'une certaine manière, chaque porteur de capital humain, social, culturel, ... n'est-il pas copropriétaire de l'entreprise (à distinguer du capital financier). Un début de réponse ne serait-il pas d'encourager l'intéressement, la participation, l'actionnariat des salariés et des parties prenantes aux fruits de la croissance de « leur » entreprise, en particulier les pauvres ? Ne serait-il pas fondamental d'approfondir cette question ? La réponse pourrait régler un des enjeux majeurs de la sortie de la pauvreté : l'absence ou l'insuffisance de capital personnel. Oui, l'actionnaire risque son investissement qui ne représente qu'une part de son épargne, alors que l'employé court un risque existentiel en perdant son emploi.

La pensée sociale de l'Eglise apporte des orientations intéressantes. La participation à la propriété ou à la gestion de l'entreprise est bénéfique pour les travailleurs et pour les

possesseurs du capital⁹. Sans remettre en cause la nécessaire unité de direction, tous doivent participer à sa gestion et prendre part aux décisions dont dépend l'avenir des travailleurs et de leurs enfants¹⁰

Epargne et investissement solidaire

14. Dans ce nouveau cadre se pose aussi la question de l'*épargne* et de l'*investissement*. Les deux sont liés. Aujourd'hui les conditions de cette relation nous invitent tous à remettre en cause nos comportements si nous voulons vraiment une société de justice.

Sur plus de 12 423 Md€ d'*épargne net* des français¹¹, l'épargne financière des ménages représente 5 726 Md€¹² dont 849 Md€ sur comptes réglementés (livret A, PEL, PERP, ...), 334 Md€ sur autres livrets, 1 500 Md sur assurance vie et épargne retraite en euros, 2 000 Md€ en actions de toutes natures. Quant à lui, l'immobilier pèse 8 374 Md€.

L'épargne réglementée sert à financer du logement, des entreprises de taille moyenne, la transition écologique, le secteur public local, l'économie sociale et solidaire¹³. Quant aux assurances-vie, elles servent à financer des grandes entreprises, des obligations d'État, des fonds bancaires et d'assurances, des projets à l'extérieur de la France. La plus grande part des assurances-vie est donc placée sur des comptes en euros. Aucun de ces fonds ne soutient le développement des TPE/PME/ETI qui sont pourtant les entreprises qui créent de l'emploi. Sauf le PEA-PME qui est un placement en actions mais qui ne concerne que les « belles adolescentes », des ETI européennes déjà florissantes. Cette situation ne devrait pas s'améliorer avec les contraintes de solvabilité qui restreignent les prises de risque des institutions financières, les obligent à augmenter leurs fonds propres (Bâle I, II, III, IV... et Solvay I, II, III...). Dans ces conditions les établissements financiers n'ont pas intérêt, de fait, à financer les PME qui représentent un risque plus grand et une moindre liquidité.

Au final, notre épargne ne sert pas à financer l'avenir de nos enfants et leurs emplois. Le système financier tourne sur lui-même pour optimiser sa rentabilité financière. La question ne se résume donc pas à une insuffisance d'épargne, mais à son affectation et en particulier à l'affectation future de l'épargne qui continue de constituer avec un taux moyen d'épargne de 17%¹⁴ par an en France. L'interrogation porte sur sa sécurité à long terme et sur les investissements qu'elle devrait financer. Enjeu d'une épargne à long terme, constitutive d'une ressource pour répondre au paradoxe d'une société qui pense de plus en plus à court terme, alors que les vrais enjeux de société que nous devons affronter demandent de « *l'argent patient* ».

15. Commençons par admettre que l'objectif d'atteindre, à court terme, une rentabilité des *investissements* entre 10 et 20% est non seulement scandaleux moralement mais mortelle pour la société alors que la croissance mondiale est inférieure à 3% en 2023¹⁵. Un tel objectif

⁹ Pape Pie XI, *Encyclique Quadragesimo Anno*, § 72. 15 05 1931.

¹⁰ Pape Paul VI, Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*. § 68.1. 7 12 1965.

¹¹ INSEE Références du 27 05 2021

¹² Banque de France STAT INFO 2^{ème} trimestre 2022 paru le 15 11 22

¹³ Vie Publique « En Bref ». Epargne réglementée 8 09 2022.

¹⁴ Banque de France. Epargne des ménages 3^{ème} trimestre 2022. Publié l 21 02 2023.

¹⁵ FMI. Perspective mondiale. Octobre 2022.

de rentabilité conduit à exclure tous les investissements dont la rentabilité financière est inférieure à 10 %, alors qu'ils sont rentables en absolu et bons sur le plan du bonheur des hommes.. Cette rentabilité exorbitante est aussi la conséquence de la spéculation effrénée sur les liquidités créées par les banques centrales. Une réforme structurelle de la finance internationale est urgente. Peut-être faut-il s'intéresser à la notion de libre circulation des capitaux, et créer les conditions d'une incitation à leur investissement au bénéfice de tous, sans oublier les errements de la finance sur le « dark web ».

Pour illustrer ces dérives prenons l'exemple de deux nations européennes à propos de leurs politiques d'investissements. En 2021, l'Allemagne a accueilli 27,6 Md€ en investissements étrangers et a investi à l'étranger 134 Md€, soit un déficit de financement de plus de 100Md€, dont une majeure part est investie en dehors de l'UE, au bénéfice des EU. Quant à la France¹⁶, sur 20 ans de 2000 à 2021, on constate un solde des investissements à l'étranger de plus de 600Md€¹⁷, soit en moyenne 30 Md€, par an, qui auraient pu être investis en France. En revanche seules les années 2013 et 2021 représentent au total un solde favorable à la France, soit 15 Md€. Il faut arrêter de se pavaner comme le pays le plus attractif pour les capitaux étrangers. Seul compte le solde des investissements sur notre territoire : 600Md€, ce sont près de deux millions d'emplois qui n'ont pas été créés en France, sur 20 ans¹⁸.

16. Pourquoi une telle situation ? Pourquoi ne pas investir dans les entreprises allemandes, françaises, européennes pour consolider des « entreprises dominantes » à l'échelle mondiale et créer et faire croître de nouvelles entreprises ? Pourquoi ne pas faire jouer la solidarité européenne et investir dans les pays du Sud pour reconstruire leur modèle économique et réguler positivement l'immigration ? Ces questions interpellent l'Union Européenne et les pays membres en interrogent les principes socioéconomiques qui ordonnent la construction européenne, en particulier sa vision idéologique d'une concurrence mondialisée à rebours de la vision pragmatique des États-Unis. Au final, la véritable cause de cette préférence pour l'investissement aux EU n'est-elle pas la double conséquence logique au sein d'un marché mondialisé, d'accéder de l'intérieur à un marché plus dynamique que le marché européen, et d'augmenter en contrepartie de ces investissements les parts de marché à l'exportation vers les EU ? Alors la question que doivent se poser les États européens est également double : comment, à la fois, améliorer l'efficacité de notre marché intérieur pour en faciliter la croissance endogène et comment, à l'exemple des EU, protéger ce marché intérieur des importations qui ne respectent pas nos standards sociaux et environnementaux ? On ne peut pas, à la fois, laisser exporter nos capitaux, imposer à nos entreprises des standards socio-écologiques exigeants, et laisser entrer sans régulation des produits qui ne les respectent pas. Au contraire, il ne faut pas baisser la garde sur les exigences socio-environnementales pour nos entreprises et, en même temps, avoir les mêmes exigences pour les produits et services importés. Sinon, nous nous privons des moyens nécessaires à la transition énergétique et écologique et nous exportons, de fait, les pratiques antiécologiques pour permettre à nos consommateurs de maintenir leur pouvoir d'achat.

¹⁶ INSEE Chiffres Clés. Paru le 12 08 22. Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger 2000 à 2021.

¹⁷ Ce chiffre est un ordre de grandeur car calculé à partir d'un graphique

¹⁸ Ce chiffre est calculé à partir de chiffres d'investissements et d'emplois créés par les investissements en France en 2022. Rapport Business France en 2023. Le rapport investissement/emplois est égal à 0,28 M€.

Cette situation schizophrénique ne peut qu'interpeller l'économie de communion tant du point de vue de la justice à l'égard des autres peuples qui subissent ces pollutions et ces nuisances que nous refusons chez nous, que du point de vue de la paix en semant ainsi des graines de discordes profondes.

17. Commençons, chacun de nous à notre niveau, comme consommateurs, par ne pas rechercher les taux les plus élevés. Recherchons les placements dont le rendement social est maximum. Ils sont répertoriés sur le site de Finansol. Il existe aussi le « crowdfunding » permettant, pour de petits investissements, d'accompagner la croissance de TPE/PME, de financer des projets solidaires, d'énergie renouvelable, de logement. Favorisons l'émergence de fonds d'intermédiation financière pour collecter l'épargne des ménages avec des « tickets d'entrée » de niveau raisonnable, afin d'alimenter des fonds de capital-risque. Cette réorientation d'une partie de l'épargne des français, si possible 10%, passe par l'organisation de sa liquidité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et c'est insupportable pour une famille qui aurait besoin à un moment de son épargne ou par exemple au moment de liquider sa retraite. Cela demande aussi la création de fonds de garantie pour « diluer » le risque spécifique qui est porté par les patrimoines familiaux.

Dans le même ordre d'idée, la création de fonds pour de retraites par capitalisation, ouvrirait de nouvelles opportunités de financement à long terme pour l'économie et le logement, mais quelle garantie de stabilité des fonds pour assurer la liquidité des retraites chaque année. Des mécanismes sont à inventer.

A ce propos, il faut réviser les accords de Bâle pour les banques et les accords Solvay pour les assurances. Au prétexte de sécuriser les fonds des épargnants ces accords conduisent au final à des distorsions de concurrence entre les établissements européens et les anglo-saxons qui appliquent ces accords de manière beaucoup plus « souple ».

18. Reste un dernier point majeur : l'utilisation du droit anglo-saxon qui nous est imposé pour estimer la valeur d'une entreprise, pour le commerce mondial et pour les règlements en dollars. C'est une arme de guerre qui est utilisée contre nous. Il est stratégique que l'Europe, pour ses activités financières et commerciales impose, son propre droit et sa propre méthode d'estimation des entreprises. Cela nous donnerait une plus grande force au sein de la mondialisation et serait une contribution essentielle à la croissance du marché intérieur européen.

On constate très bien, à partir de cette analyse synthétique, que les désordres sont micro et macroéconomiques et donc les solutions seront aussi, en même temps à ces deux échelles. Aucun agent économique ne peut prétexter de l'inaction de l'autre pour ne rien changer dans ses comportements. En revanche, on voudra bien convenir qu'il est plus facile de commencer à changer son style de vie à titre personnel, tout de suite, sachant que les décideurs publics et les chefs d'entreprises ne modifieront leur offre qu'en fonction de notre demande effective.

Pour une innovation ordonnée au bonheur de tous

19. L'innovation est toujours au cœur de la concurrence. Mais cette innovation doit, d'abord, être ordonnée au bonheur de tous. Et, non pas, à un progrès technologique débridé, sans référence humaniste, au service d'une productivité et d'un profit financier maximisé. En particulier, refusons une diffusion des technologies NBIC (nanotechnologies, biotechnologies,

informatique et sciences cognitives) sans confrontations préalables de leurs effets potentiels sur nos équilibres sociaux en termes d'emplois, de modes de vie, d'intégrité physique (« l'homme augmenté »), et de respect de notre dignité d'homme. Les discours ne suffiront pas à nous rassurer. Faisons des enjeux technologiques un sujet majeur de société. Refusons la dictature du « *paradigme technocratique* »¹⁹. Nous voulons que l'innovation, la recherche, la technologie, soient régulées par des règles éthiques intangibles fondées sur des valeurs transcendantes à l'homme. Aujourd'hui, seules une minorité se posent ces questions de façon éclairée par une juste vision de l'homme, entre deux extrêmes, ceux qui défont la nature et ceux qui défont la croissance par la technologie, en particulier par une numérisation accélérée de la société. De fait, les premiers sont dans le discours et dans la violence et les autres sont la mise en œuvre concrète, à marche forcée, de leur vision technologique.

20. Il convient de s'arrêter, en particulier, sur les plateformes internet d'intermédiation, entre l'acheteur et le producteur de biens ou de services, qui se multiplient. Au premier regard, elles pourraient apparaître comme une réponse majeure en termes de circuits courts et de baisse des prix pour l'acheteur. Mais à y regarder de plus près, elles sont porteuses de graves travers. Tout d'abord, elles se substituent aux chaînes de valeurs existantes sans apporter de valeurs supplémentaires. Elles ne font que détourner les chaînes de valeur à leur profit en prélevant un pourcentage significatif de la transaction pouvant aller jusqu'à 20%, or frais de service de logistique éventuel. Comme ces plateformes sont numérisées et connectées sur le réseau Internet, les connexions sont quasi-instantanées, ce qui permet aux modèles les plus performants de devenir mondiaux avec des rendements croissants, car l'acquisition de nouveaux clients ne demande pas ou peu de nouveaux investissements au regard du chiffre d'affaires gagné. Grâce à leurs structures techniques, leurs services logistiques et l'offre pléthoriques qu'il mettent à disposition des clients, ces modèles deviennent donc rapidement monopolistiques, ce qui veut dire les 20% prélevé pour chaque transaction tombe automatiquement dans la même poche, qui plus est située aux États-Unis ou en Chine pour une large part de ces plateformes les plus usitées constituant, de fait, un flux d'importations. Ensuite, elles utilisent des personnels sans contrats de travail, privilégiant la prestation de service d'autoentrepreneurs dont les conditions de vie et la protection sociale sont très dégradées. Leur condition est en cours d'évolution, mais lentement. Se posent aussi la question de leur usage des informations personnelles recueillies à l'occasion de la transaction. Cet enjeu de la protection des données personnelles est à l'ordre du jour au plus haut niveau de l'UE et a conduit à la publication du règlement générale pour la protection des données personnelles – RGDP-. Au-delà de ces critiques structurelles, cet outil des plateformes est très utile dans la perspective d'un développement durable si leur modèle socioéconomique évolue. Il faut tout d'abord reprendre la main sur le caractère monopolistique en prenant le modèle de ce qui a été fait pour les télécommunications, il y a quelques dizaines d'années dans l'Union Européenne. Il faut aussi leur imposer un juste modèle économique, tant au niveau de leurs fournisseurs, que de leurs employés, de la transparence vis-à-vis de leurs clients, de l'usage des données recueillies et du droit à l'oubli. Reste aussi à favoriser l'émergence des concurrents nationaux et régionaux ou locaux.

¹⁹ Encyclique Laudato si. Pape François. 18 06 2015.

21. Mais la numérisation accélérée pose aussi un autre problème majeur celui de l'emploi, d'autant plus s'il est couplé à l'électrification de notre société dans tous les domaines au nom de la transition écologique. Toutes les études sérieuses depuis plus de 10 ans alertent sur cet enjeu socioéconomique. Du côté des optimistes, on se contente de discours rassurant en se fondant sur les expériences passées. Oui, mais à quel prix ? Destruction du tissu social, des solidarités construites par l'histoire, déplacements loin des souches familiales de la province à Paris ou vers la métropole proche, réinsertion sociale difficile et pour certains : émigration lointaine. Cela s'appelle-t-il un progrès ? Un progrès pour qui ? Dans le cas de la numérisation et de l'électrification, émigrer ne sera pas la solution. Le problème de l'emploi sera partout dans tous les secteurs, d'autant plus si l'UE ne change pas de logiciel concurrentiel pour protéger les nouvelles applications créatrices d'emplois, de la concurrence étrangère des pays à bas coût ou protectionniste sans le dire.

Ce mode de croissance va créer aussi une fracture sociale qui apparaît de plus en plus béante, entre ceux qui maîtrise l'usage des outils informatiques et les autres qui seront exclus.

Pour l'économie de communion, et dans la perspective de la Pensée sociale de l'Eglise, la technologie n'est pas neutre, n'est pas bonne en soi, ce n'est qu'un outil, un moyen pour atteindre les objectifs que nous nous fixons. Arrêtons à chaque nouvelle invention, à chaque nouvelle couche technologique, de nous annoncer une ère nouvelle d'abondance et de paix. Toute nouvelle technologie à son lot d'exclus, de territoires marginalisés. C'est aussi la possibilité de créer de nouvelles armes plus destructrices que les précédentes. L'histoire du monde est malheureusement la preuve de ces capacités mortifères.

Pour une « productivité sociétale » ?

22. Cette posture sur l'innovation interpelle la définition de la « *productivité* ». Est-ce uniquement une productivité du travail ? Une productivité financière ? Une productivité sociétale et environnementale ? La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises aborde cette question. Mais de façon indirecte. Le modèle économique ordonné au profit maximisé n'est pas remis en cause par la RSE. Il s'agit simplement, ce qui est déjà un progrès, d'intégrer de manière explicite les dimensions sociétale et environnementale dans le management de l'entreprise et dans son cycle de production. Tout en s'efforçant que ce ne soit pas un coût sec mais une opportunité d'innovation, de marketing, de qualité des produits et services. La question qui nous est posée va plus loin. Elle nous interroge sur la nécessité de calculer également la productivité en termes de dividendes sociaux et environnementaux. Le dividende social est le plus important, il pourrait s'exprimer en « *intensité en emploi* ». Il donnerait lieu à une fiscalité incitative. Les entrepreneurs sociaux, les entreprises à missions, les coopératives, en sont déjà à la pratique et pourraient servir de base à la bonne réponse. A condition que ne soit pas simplement le recherche d'un effet marketing, un « *greenwashing* ». Un seul critère permet de sortir de ce piège : ne plus faire du profit et de la croissance la vraie finalité de l'entreprise. Cette dernière finalité est totalement incompatible avec la recherche d'une vraie productivité sociétale. Ainsi une innovation, une technologie qui n'augmenterait la productivité sociétale ne répondrait pas à la double ambition qui anime ce texte : la justice et la paix.

Pour une « nouvelle croissance plus qualitative » ?

23. C'est aussi se poser la question du contenu de notre *croissance*. Innovation, technologie, productivité et croissance, tout est lié. Voulons-nous, encore, accélérer une croissance mesurée en valeur monétaire ? Est-elle possible au regard de la croissance de nos partenaires économiques, est-elle souhaitable pour l'équilibre de notre environnement ? Peut-on imaginer que tous les habitants de la terre vivent avec notre niveau de vie sans détruire notre écosystème naturel ? La justice ne nous dicte-t-elle pas d'aller vers plus de frugalité pour permettre à chacun de converger en termes de standards de vie sans risque pour la planète et pour nous même. L'augmentation et fréquence et en intensité des pics de chaleur, les catastrophes naturelles, sont là pour nous rappeler que cette question est une question incontournable. Ne doit-on pas rechercher une croissance plus qualitative, fondée sur une plus grande qualité de nos relations humaines, pour une vie recentrée sur la solidarité et moins sur la consommation, une vie sociale construite sur la proximité, sur l'usage de biens et de services partagés ?

24. Accepterons-nous de voir baisser nos revenus réels pour un mode de vie nous enrichissant autrement ? Ne nous leurrions pas, c'est la question centrale qui nous est posée. Mobilisant massivement l'approche techniciste, le débat actuel sur la transition énergétique laisse croire qu'elle sera sans douleur, que nous conserverons nos niveaux de vie occidentaux. C'est un triple mensonge. Tout d'abord, à l'échelle terrestre, l'augmentation de l'efficacité énergétique ne suffit pas à compenser l'augmentation de consommation d'énergie à cause de la volonté de rattrapage de notre niveau de vie par les pays émergents ou en développement. En conséquence, nous nous dirigeons automatiquement vers une situation incompatible avec les équilibres écologiques et donc sociaux de la terre ce qui n'est pas pris en compte par les responsables politiques et économiques. Le troisième et dernier mensonge est donc l'incontournable nécessité d'un changement de mode de vie des occidentaux pour permettre la convergence des niveaux de vie entre tous les continents. Soyons clairs, l'enjeu n'est pas de baisser simplement nos revenus dans la cadre actuel. Ce serait insupportable, surtout pour les plus pauvres. Il s'agit d'adapter notre organisation socioéconomique et spatial, pour que la vie soit agréable dans la sobriété. La vie dans les années 60 en France est une bonne référence pour comprendre l'objectif à atteindre. Pour ceux qui ont connu cette période, étaient-ils malheureux ? Il va de soi que cette adaptation de nos standards de vie ne sera acceptable par nos peuples occidentaux qui si les plus aisés montrent l'exemple en déformant la structure de répartition de la richesse en faveur des premiers déciles pour diminuer d'autant l'effort à faire par les moins aisés. Cette déformation ne doit pas porter uniquement sur les revenus mais également sur les dépenses contraintes. Enfin, il faut réduire au maximum la part de la croissance exogène pour privilégier une croissance endogène qui permettra, pays par pays, des arbitrages plus faciles en fonction de la situation socioéconomique de chaque pays.

25. De tels enjeux ne peuvent qu'interpeller l'économie de communion dont les valeurs et l'approche anticipent déjà les réponses à apporter, en particulier en ce qui concerne le rôle central des entreprises dans ce changement de paradigme civilisationnel qui relève d'abord de

notre consentement à changer de style de vie en la décentrant vers le frère, ce qui l'objet de l'économie de communion. Nous reviendrons sur cet enjeu dans un des derniers points traités au cours de notre réflexion et ce, dans le cadre de la mondialisation, tant le sujet est discriminant.

Une économie de proximité au service du développement local

26. Dans le contexte qui vient d'être décrit, retrouver le chemin d'un développement endogène n'est-ce pas le meilleur moyen pour continuer à créer des emplois ? C'est rechercher « l'effet mayonnaise ». En faisant tourner plus vite la richesse à l'intérieur du pays on crée davantage de richesses pour tous et en la répartissant de façon plus juste. Ainsi l'économie de proximité, l'économie circulaire, l'économie des usages, sont les différentes facettes de cette reconquête de notre marché intérieur. C'est aussi une application concrète de la redécouverte de l'autre, dans un acte marchand humanisé. Celui à qui on achète son produit a un visage. C'est une pédagogie du « juste prix ». En acceptant un prix plus élevé, nous n'enrichissons pas un inconnu, nous permettons au producteur de sa commune de vivre dignement, on favorise la création d'emplois locaux pour les enfants du pays. L'État et les collectivités locales peuvent créer les conditions d'incitations de la création de chaînes de valeur vertueuses au sein des territoires de vie et de travail. Les entrepreneurs sociaux et les consommateurs solidaires sont de précieux alliés. Au risque d'en choquer certains, le troc est aussi une excellente réponse pour élever le niveau de vie réel sans augmenter les revenus monétaires. L'exemple des ex-bassins miniers dans le Nord-Pas-de-Calais ou des territoires ruraux montrent bien l'ingéniosité des échanges de services et de produits permettant un mode de vie agréable par la convivialité et par l'accès à des ressources échangées. La création de monnaies locales peut favoriser ce type d'échanges en sécurisant leur valeur. On mesure bien, ainsi, l'enjeu de cette nouvelle croissance : une hybridation significative entre revenus monétaires et revenus d'échanges, dons réciproques.

Un État au service de la paix et de la justice, facteurs de bien commun

Un État léger, garant de la subsidiarité

27. Nous voulons un État qui retrouve sa vraie place : les fonctions régaliennes, la vision stratégique, le garant des libertés fondamentales, le garant des règles de vie commune, le régulateur des relations de subsidiarité entre les différents corps intermédiaires, dans un bon équilibre entre décentralisation et déconcentration. En commençant par ne pas confondre décentralisation avec déconcentration. Il ne s'agit pas d'une délégation octroyée par l'État, mais d'une subsidiarité reconnue aux collectivités régionales, départementales et locales avec une fiscalité propre.

Constatons que cet entrisme de l'État, à l'échelle de l'histoire, est récent. Il s'est accentué au XIX^{ème} siècle avec la république. Parlons clair : cet entrisme procède de la volonté politique de se substituer aux acteurs privés, aux corps intermédiaires qui s'en occupaient, pour mieux asseoir leur pouvoir sur les bénéficiaires de ces services. De nombreuses dispositions ne

remontent qu'à 1945. Une moins grande intervention de l'État responsabiliserait de nombreux acteurs qu'ils soient publics, comme des régions renforcées, ou privés, comme les entreprises et les familles. Ce serait, aussi, un facteur d'innovation et d'économies. Avec un cadre général et un contrôle effectué par l'État, cela va de soi. Nous suggérons que ce suivi de l'État relève plus de l'incitation que de la sanction. Dans cette perspective, le financement de ces « services publics nouveaux » serait assuré par un mix : financement forfaitaire de l'État ou des collectivités locales compétentes, mécénat et dons (avec une fiscalité incitative), contribution de l'utilisateur. Il suffit, pour la mise en œuvre, de partir des bonnes pratiques qui existent déjà sur le terrain ou dans des pays amis.

Une telle approche contribuerait automatiquement à l'équilibre du budget de l'État et à la réduction de son endettement, ce qui est donc un moyen concret d'amélioration de la solidarité intergénérationnelle et d'accompagnement du changement des paradigmes socioéconomiques dans la perspective de la transition écologique.

L'accueil de l'étranger : des droits et des devoirs ?

28. Accueillir l'étranger est un devoir pour nous et pour la France. Devoir pour lequel la Bible fixait déjà des dispositions concrètes, il y a 3000 ans. Soulignons que la Bible parle de l'étranger au singulier. Or l'enjeu actuel, pour la France, porte sur des centaines de milliers chaque année. Devant un tel afflux significatif au regard de la population française, notre pays a un autre devoir²⁰ qui est celui de veiller au bien-être des habitants de la France. Il est donc nécessaire de maintenir un équilibre entre le devoir d'accueil de l'étranger et la capacité d'offrir une intégration réussie des nouveaux arrivants, sans perturber la vie de la population existante et ses équilibres socioéconomiques. Pouvons-nous offrir un nombre d'emplois suffisants au regard de ceux qui sont déjà nécessaires pour les habitants actuels de la France, dans une période de chômage récurrent ? En ouvrant grandes nos portes, n'encourageons-nous pas le départ de forces vives dont les pays d'origine auraient un grand besoin ? Ne vaudrait-il pas mieux, dans un partenariat étroit avec ces pays, favoriser et financer des projets de co-développement (cf. infra) ?

Nous avons le devoir d'accompagner au mieux les personnes qui ont déjà rejoint notre communauté nationale pour eux-mêmes et pour leur permettre de partager notre culture, de s'intégrer à nos modes de vie et de trouver un travail. En retour ces personnes, ces familles sont invitées à respecter ce que nous sommes puisqu'ils sont venus librement chez nous.

Un nouveau modèle social ?

29. Dans le cadre actuel de la concurrence organisée par l'Union Européenne et par la mondialisation, c'est impossible de continuer dans la situation actuelle. Ce modèle social survit depuis 20 ans grâce à un endettement en augmentation et qui devient insupportable pour les générations à venir. Nous avons le choix entre baisser le niveau des prestations et avoir, davantage recours aux mutuelles ou augmenter les impôts sur les ménages ou, encore,

²⁰ Devoir rappeler par les Papes successifs depuis Pie XII.

responsabiliser les patients et les prestataires pour réduire la consommation de soins. Pourquoi ne pas privilégier les solutions qui nous responsabilisent : le recours à des mutuelles cogérées par les acteurs sociaux ou/et la réduction de la demande de soins par une contribution des patients pour chaque acte médical ?

Pour les caisses de *chômage*, ce sont les régimes spéciaux qui, à eux seuls, expliquent la majeure partie du déficit. En particulier, pourquoi ne pas apporter une réponse intégrant les nouvelles formes de travail, qui, conduisent à des parcours professionnels chahutés, devrait conduire à plus responsabiliser les donneurs d'ordre. Ainsi nous réduirions la tentation d'instrumentaliser le régime social par ce type de travailleur. Supprimer les régimes spéciaux est une réponse simpliste à cause de la diversité des régimes. Cette solution ne peut qu'être provoquante. Ou ces régimes sont toujours justifiés et il faut des réponses adaptées de la responsabilité des employeurs et de l'État et faire appel à la solidarité nationale par l'impôt pour sortir de la confusion actuelle que fait croire que le modèle social est en déséquilibre, alors que ce déséquilibre ne concerne au final que quelques régimes. Ne cassons pas le modèle actuel, et en particulier les mutuelles pour de fausses raisons dont la gourmandise de l'État pour des trésoreries florissantes grâce à une bonne gestion.

Pour les *retraites*, les solutions techniques sont connues : supprimer les régimes spéciaux, augmenter le nombre de trimestres ou l'âge de la retraite pour bénéficier d'un taux plein tout en prenant en compte les carrières longues. Mais la réforme est d'abord politique !!

Pour les *familles*, la tentation actuelle de réduire les prestations, d'en lier le niveau au revenu, ou de transférer les ressources de la caisse d'allocations familiales sur l'impôt, sont autant de mauvais signaux sur la place accordées aux familles dans la construction et la vie de la société que nous voulons. Comment traiter ainsi, la cellule de base de la société ? A minima, demandons que soit distingué ce qui relève de la source de financement, de la nature et du niveau des allocations. Plutôt que de réguler les prestations en fonction des revenus de la famille, préférer la solution d'une intégration de ces prestations familiales dans le revenu soumis à l'impôt sur le revenu. Deux avantages : affichage clair d'une politique familiale universelle et simplification de la régulation du niveau des prestations en l'intégrant en aval à une procédure existante sans procédure amont supplémentaire.

30. Constatons que, pour des enjeux aussi importants pour notre nation, nos choix de solutions sont dictés, pour ne pas dire imposés par des acteurs extérieurs, au nom d'une concurrence considérée comme un régulateur impartial. Ce sujet interpelle les finalités de l'Union Européenne. Pour l'instant, le principe de réalité, nous demande d'en tenir compte. Réalisme que ne semble pas partager tous les acteurs sociaux, de nombreux compatriotes et hommes politiques bloquant les négociations paritaires. Des organisations patronales qui sont dans une posture de lobbying et non d'acteurs sociaux coresponsables du bien de tous. Convenons qu'il faut, enfin, lever les ambiguïtés qui président à la construction de l'Europe et aux décisions de l'OMC. On ne peut pas, tour à tour, à droite comme à gauche, voter les traités européens et les décisions de l'OMC pour ensuite les contester, de fait, dans les négociations paritaires. Les chefs d'entreprises prennent leurs décisions en fonctions des lois votées. Soyons responsables, si nous n'acceptons pas les demandes logiques des entreprises pour une réduction des charges, changeons les règles de l'Union Européenne et celles de l'OMC ou sortons de ces organisations.

Du revenu de base à l'impôt négatif

31. Le principe de réalité nous oblige à constater que le cocktail mondialisation/technologies numériques/faible croissance va, en France, mettre au chômage de nombreux salariés, y compris appartenant aux cadres moyens, par insuffisance d'employabilité ou par baisse de l'offre d'emplois. Quelles réponses ? La réponse par la formation sera-t-elle suffisante ? Depuis plusieurs années une solution fait son chemin et a déjà été mise en application dans plusieurs pays, dont certains États américains, plus récemment la Finlande. Il s'agit du *revenu de base*. Ce revenu se substituerait à toutes les allocations sociales existantes. Son niveau tournerait autour de 800/850 euros par mois et par personne. Il serait soumis à l'impôt et serait cumulable avec d'autres revenus. Ce dernier point est essentiel. En effet, il ne s'agit pas d'une nouvelle aide sociale. Il s'agit de rendre employable des personnes en réduisant leur coût pour l'employeur qui leur donnera un salaire au prix du marché. C'est la somme du revenu de base et du salaire marchand qui constituera le revenu de la personne.

Un tel revenu fait débat. N'est-ce pas un encouragement indirect à la baisse des salaires par un effet d'aubaine, à l'exemple de l'APL qui contribue à l'augmentation des loyers. N'est-ce pas un encouragement au travail au noir pour compléter son revenu à la marge, hors du champ de l'impôt ? N'est-ce pas une institutionnalisation de l'assistanat. Au minimum, le simple fait de se poser la question d'un revenu de base, interpelle sur la place du travail comme fonction d'identité et d'insertion dans un projet de société. Est-ce bien la société que nous voulons, ou acceptons-nous, de fait, l'émergence des « deltas » et des « epsilons », ces sous-hommes du livre *Le meilleurs des mondes* d'Aldous Huxley²¹ ? En ce qui concerne l'économie de communion, la valeur travail restera essentielle comme facteur de liberté, de vie digne, d'identité, de participation à un projet collectif inclusif.

D'autant plus qu'il existe une autre solution : l'impôt négatif. Au-dessous d'un certain seuil de revenu, non seulement le ménage de paye pas d'impôt, mais reçoit un chèque de l'État qui augmente en fonction de la faiblesse de son revenu. Cela évite toute stigmatisation, cela apporte un revenu, et cela permet de profiter des niches fiscales qui, aujourd'hui, sont inaccessibles pour ceux qui ne sont pas soumis à l'IRPP. Cet impôt négatif est financé par un relèvement des tranches d'imposition actuelles et par la création de nouvelles si nécessaires ou par la suppression d'aides sociales.

Quel droit, quelle fiscalité voulons-nous ?

32. Droit et fiscalité forme un tout. Le droit et la fiscalité ne relèvent pas de règles absolues. Ils sont le fruit des besoins de régulation ressentis par une société, ou ils sont l'anticipation d'une société future que l'on veut ériger ou, encore, ils sont imposés par un type de société. A ce jour, la France, avec l'accord de ses dirigeants depuis plus de 40 ans, est dans ce dernier cas. Le droit de l'Union Européenne et celui du commerce international qu'ils ont contribué à établir, s'imposent à nous, jusqu'à nouvel ordre.

²¹ Aldous Huxley. Auteur anglais. 1894-1963.

Commençons par changer les saisines de la cour européenne des droits de l'homme pour les restreindre aux questions essentielles. Appliquons les directives européennes qui ne conviennent pas sans excès de zèle. Arrêtons de multiplier les lois, ou de mal les rédiger pour réduire le champ de la jurisprudence qui ouvre la porte aux variations d'interprétation ce qui rend instable le droit. Soyons plus vigilant, au niveau du Conseil européen pour amender ou bloquer des initiatives tendancieuses de la Commission européenne. Le droit de la famille, le droit social et l'allègement du droit du travail relèvent encore largement de nos décisions.

Pour la fiscalité, notre marge de manœuvre est beaucoup plus faible, car la liberté d'installation, de commerce, d'allocation des ressources financières met la France en concurrence directe et instantanée avec la fiscalité des autres pays. Que peut-on alors proposer comme principes dans la perspective de la société que nous voulons ? Le premier enjeu étant l'emploi, il faut choisir des réponses fiscales qui stimuleront la création d'emplois par les entreprises. Restons-en aux grandes questions de principes :

- sur quelles bases transférer tout ou partie des charges sociales et de la fiscalité des entreprises pour mettre le coût du travail dans la moyenne européenne ?
- faut-il se diriger vers une « flat tax ». Sera-t-elle efficace pour endiguer le risque d'une évasion des capitaux à l'extérieur de l'Europe, en particulier les capitaux allemands ?
- faut-il, au contraire, maintenir une progressivité de l'impôt sur les revenus et créer des dégrèvements fiscaux très importants, jusqu'à 100%, pour tout investissement dans les TPE/PME/ETI ?
- faut-il une fiscalité attrayante sur les placements liés à une part des retraites qui serait par capitalisation pour constituer un actionnariat solide pour nos entreprises leaders ?
- faut-il intégrer les revenus du capital dans les revenus, sans distinction de taux fiscal ?
- ne risque-t-on pas en ayant supprimé l'ISF de renoncer à une ressource financière importante pour les créations d'entreprises, les PME et les ETI ? Ne peut-on pas rétablir l'ISF en dégageant à 100% la part du capital investi dans des entreprises ?
- pourquoi ne pas supprimer toute fiscalité sur les plus-values engrangées dans la revente d'une entreprise ou dans sa transmission par héritage, si la totalité de la plus-value ou du capital transmis est réinvesti ou reste investi dans une entreprise ?
- peut-on imaginer une fiscalité réduite pour les entrepreneurs « sociaux » en fonction de leur intensité en emploi ?

D'autres questions se posent encore, sur la fiscalité des bénéfices des entreprises, par exemple, mais le principe fondamental, cohérent avec la société que nous voulons, c'est de décider d'une fiscalité qui privilégie la création d'emplois et non le revenu pour la consommation qui se traduit par davantage d'importations donc d'exportations d'emplois.

Un esprit de défense pour la sécurité et la paix

33. Commençons par dire la vérité sur les *menaces*. Identifier les menaces et se mettre en situation d'y répondre, est fondateur pour toute communauté. Cela devrait relever aussi d'un grand débat politique. L'opinion publique est mobilisée si les agressions potentielles sont désignées. La défense ne concerne pas uniquement l'État. C'est une mission globale qui relève aussi de la nation, des corps intermédiaires, de chacun de nous. C'est un *état d'esprit*, un comportement sociétal.

Quelle sont les menaces pour les années à venir ? Elles s'identifient aux défis ci-contre : renouer avec les fondamentaux de notre humanisme chrétien, redéfinir le cadre de la mondialisation, réguler la course des États et des grands groupes, au « leadership » mondial qui est facteur de graves tensions, endiguer l'islamisme conquérant, faire face à la montée des totalitarismes. Cet ordre de présentation n'est pas anodin. En effet, ces menaces sont systémiques. Sans revenir à l'humanisme chrétien nous ne saurons pas remettre l'économie à sa place, comme moyen et non comme finalité, en passant du profit maximisé au bien commun. Sans changement des finalités de l'économie, nous ne pourrions pas changer la cadre de la mondialisation et de l'Union Européenne et les réordonner au bien commun des nations et de leur peuple. Sans *nouvelle mondialisation*, nous ne pourrions pas passer d'une Europe place de marché à une Europe de la cohésion sociale et territoriale. Sans Europe au service de l'emploi, nous ne vaincrons pas le chômage en France et nous ne réussirons pas l'insertion des populations immigrées que nous avons accueillies.

34. Sans revenir à l'humanisme chrétien, nous ne serons pas légitimes et attractifs pour construire un « *vivre ensemble* » au sein de la France, source de paix. Enfin sans nouvelle mondialisation et sans nouvelle Europe, il sera impossible de réguler les flux migratoires²², de vaincre l'islam radical et de contrôler les totalitarismes. Temporiser au prétexte de ne pas inquiéter la population française, pour ne pas froisser les extrémistes et les totalitarismes, attendre une sorte de réponse miracle à ces défis pour ne pas avoir à prendre le risque politique de décider, c'est faire courir un risque majeur à la nation. C'est, assurément, laisser la nation aller à sa perte.

Quelles relations voulons-nous avec le « pré-carré » de la France ?

35. Le pré-carré de la France est aussi celui de l'Europe. Construire ou reconstruire les cercles de solidarités, au sein de la nation, au sein de l'Europe, avec la Russie²³, avec l'Afrique et le Moyen-Orient, avec la rive Est de l'Amérique du Nord, est stratégique pour notre avenir. Cela commence par la sécurité intérieure de la France, la paix intérieure, sans laquelle rien n'est possible. Cela se poursuit par la construction d'une défense commune entre les pays européens, y compris l'Angleterre²⁴, dans la perspective d'une relation pacifiée avec la Russie quand cela sera possible. Sans renoncer à une Alliance Atlantique forte, mais sans posture hégémonique de l'un des partenaires. La France et l'Europe ne peuvent pas accepter d'être instrumentalisées par les États-Unis en termes militaires, économiques, numériques, culturels. Ce propos ne doit pas être interprété comme une animosité à l'égard de cette grande nation. Mais une trop grande dépendance peut toujours se traduire par une grande situation de faiblesse, si une décision politique dont nous ne sommes pas maître peut se traduire, du jour au lendemain par un retrait partiel ou total du partenariat de défense. Ce constat n'est que du bon sens. La défense de la France et de l'Europe est globale. Tant du point de vue des pays que de ses habitants. Chacun doit donc contribuer en fonction de son PIB à la défense commune. C'est le prix de la liberté et de la justice car la paix et la justice sont liées.

²² 343000 immigrés accueillis en France en 2024. www.vie-publique.fr.

²³ Même si cela paraît inenvisageable à court terme, cela reste essentiel et stratégique

²⁴ Au-delà du Brexit, elle reste un partenaire essentiel pour la défense de l'UE.

Pour une Europe confédérale ordonnée à la cohésion sociale et à l'emploi ?

36. Par son histoire, par ses valeurs, par sa culture, par son idée de l'homme, l'Europe est une communauté de vie et de destin. Nous avons un patrimoine culturel et historique commun.

Quels enjeux politiques ? L'Europe est au milieu du gué. Sa politique d'intégration des peuples et des économies n'est pas convaincante. La boulimie réglementaire, la création d'une monnaie unique, pour déréguler les marchés nationaux et les intégrer à un marché unique concurrentiel n'a pas donné les résultats promis. La convergence des économies n'a pas eu lieu. Les disparités sociales restent importantes et la solidarité entre les États n'est pas à la hauteur des enjeux. Cette construction, à l'envers, a de plus conduit à la déresponsabilisation des politiques de la France qui ont profité de la protection de l'euro pour s'endetter. Elle conduit à la concentration des richesses sur la « *pentapole nord-européenne* »²⁵.

Devant ce constat, la réponse est toujours la même : il faut plus d'Europe, il faut plus de fédéralisme. Pour que cette proposition soit crédible, il faudrait, en même temps, que soit acquise la mise en place d'un fonds européen de péréquation entre les modèles socioéconomiques, sous forme de subventions et non de prêts, pour équilibrer les balances des paiements et relancer l'investissement. Or, les pays du Nord s'y refusent par manque de confiance vis-à-vis du Sud. Sans transfert de fonds, sans confiance, comment peut-on encore proposer une fédération ? La question ne se pose plus. Et pourtant, une monnaie unique ne peut survivre à long terme si les balances des paiements des pays membres sont équilibrées. Depuis peu de temps cette solidarité financière s'installe, mais encore trop fondée sur des prêts et pas suffisamment sur des transferts en capital rendre plus robustes les modèles socioéconomiques des pays du Sud.

37. Il ne reste que la solution de la confédération dont les contours politiques et administratifs sont maîtrisables. Cela permettrait de donner un cadre stable à l'Union Européenne et de préserver les acquis majeurs de l'aventure européenne, l'incarnation d'une communauté de destin et la préservation de la paix. Cette solution a aussi l'avantage de permettre une sortie négociée de l'euro pour les pays qui auraient besoin de dévaluer leur monnaie, mais en restant dans le cadre d'un serpent monétaire. Evitant ainsi de nouvelles « dévaluations sociales », ou une émigration vers la pentapole. Limitant aussi les transferts de fonds entre pays qui sont toujours difficiles à mobiliser.

Il faut passer d'une intégration socioéconomique de l'espace européen par un marché unique, à la mise en œuvre d'un processus de cohésion sociale et territoriale au service de l'emploi. Autrement dit, nous voulons passer d'une perspective fédérale mondialiste, à une ambition confédérale fondée sur la préférence communautaire pour favoriser la croissance d'un marché intérieur. Sans cette réorientation refondatrice, il sera impossible de mobiliser les peuples européens pour apporter des réponses aux crises de la famille, de la démographie, de l'immigration, de l'éducation, de la culture, du terrorisme, de l'euro et donc de la création d'emplois au juste salaire. Sauf à prendre le risque de réponses populistes. De plus, maintenir

²⁵ Londres, Paris, Milan, Munich et Hambourg. Le territoire européen, des racines aux enjeux globaux. Marc Reynaud. Pouvoirs locaux n°108. 2016.

le mode d'intégration actuel, c'est laisser se poursuivre la concentration territoriale des richesses et des hommes autour de la « *pentapole européenne* », concentration qui ne pourra que s'accélérer. Ajoutant à la ségrégation sociale, la ségrégation territoriale, renforçant, ainsi, les risques d'éclatement de l'Union Européenne.

Quelle politique de co-développement au service de la justice et de la paix ?

38. Le Moyen-Orient, le Machrek, le Maghreb, l'Afrique sahélienne, l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique du sud²⁶, sont parties intégrantes de notre espace de vie et de destin pour la France comme pour l'Europe. En termes géopolitiques, ils sont stratégiques pour l'Europe ». Les conquérir, c'est nous conquérir. Il suffit d'ouvrir les yeux sur la situation actuelle en Afrique sahélienne.

Les flux migratoires sont aussi là pour nous le rappeler. En un mot, la vraie *question historique* n'est pas comment arrêter les flux migratoires en provenance de ces pays, mais quelle politique de *co-développement* Moyen-Orient/Afrique/Europe pour que les populations moyenne-orientales et africaines *aient envie* de vivre dans leur pays et que leurs dirigeants aient intérêt à être ou à devenir des partenaires stratégiques ? Peut-être faut-il, d'abord, ne plus laisser à d'autres, depuis le *Discours de Brazzaville*²⁷, répondre à notre place ? « C'est en s'ouvrant à un dessein qui la dépasse que l'Europe se sauvera »²⁸.

Il est évident que la France a un rôle exceptionnel à jouer dans cette perspective. Nous devons prendre une grande initiative qui nous permettra de sortir de la relation d'exportateur à importateurs, à celle de membres d'une même communauté de destin. Capitalisons sur les expériences des grandes initiatives précédentes, pour ne plus s'enfermer dans les mêmes contradictions, politiques, diplomatiques et économiques néolibérales. Mettons-nous au service des *capabilités* du Moyen-Orient et de l'Afrique, nos compétences industrielles, technologiques, financières, pour une ambition humaine, économique et financière, à long terme. Cette coopération doit être fondée sur le *principe de réciprocité*. Non, à l'assistance économique, non, à la complaisance politique. Il s'agit, en partant de *leurs* projets, de permettre à ces pays de prendre leurs responsabilités pour créer les emplois qu'attendent leurs peuples. Et, pour nous accros de la consommation, de *recevoir* de ces pays des valeurs, la relation au temps par exemple, que nous devons redécouvrir. Refusons, dans cette perspective, des accords économiques, énergétiques, miniers, *amoraux* au regard du bien commun des peuples concernés. Voilà des enjeux qui peuvent être irrigués par l'approche de l'économie de communion au service de la justice. Nous ne réussissons pas cette politique de co-développement si elle n'est pas fondée sur la justice et des relations de réciprocité équilibrée dans le respect de la dignité de l'autre.

Pour une mondialisation « régionalisée »

²⁶ Sachant que l'Amérique du Sud est aussi un espace proche de l'Europe par ses liens avec l'Espagne et le Portugal.

²⁷ Prononcé par Charles de Gaulle le 30 Janvier 1944.

²⁸ Projet pour la France. Livre-Essor. 1983. Œuvre collective.

39. Hors d'un enracinement dans une nation, toute communauté devient stérile²⁹. Sans frontières, la démocratie meure. La France et l'Europe ont une mission majeure dans cette évolution nécessaire du cadre de la mondialisation. D'une certaine manière, la mondialisation souffre des mêmes maux que l'UE. On a voulu faire croire aux peuples que créer des marchés uniques de la finance, du commerce, des transports, de la recherche, de la culture était le bonheur assuré, la prospérité certaine pour tous, « *la mondialisation heureuse* ». Si l'on peut constater l'émergence rapide de classes moyennes dans les pays dits « *émergents* », comme *l'Inde, le Brésil, la Chine*, on peut aussi constater que c'est au prix de la destruction des classes moyennes des pays occidentaux. Au nom de quelle justice ce transfert est-il acceptable ? D'autant plus que les plus riches des pays occidentaux, promoteurs de cette mondialisation, se sont, grâce à elle, enrichis davantage et plus vite ? Pourquoi les classes moyennes des pays occidentaux seraient la « *variable d'ajustement* » de la mondialisation ? C'est politiquement intenable. C'est un risque démocratique majeur.

Menace qui n'est pas illusoire car les effets cumulés de la mondialisation et de la numérisation accélérée de tous les pans de notre vie économique et sociale vont accentuer ce processus. Ce ne sont pas quelques « *emplâtres* » sociaux et la promesse d'une croissance à venir, qui supprimeront le risque « *révolutionnaire* ». Il relève de la justice et de la paix de proposer une régulation humaniste de la mondialisation pour stopper la course au moins-disant social et au moins-disant environnemental. Pour stopper aussi la course à la productivité technologique au service du profit maximisé et d'une croissance idéalisée grâce à la répartition des richesses par ruissellement. Dans la perspective actuelle, la mondialisation est incompatible avec un développement durable, chacun voulant, d'abord, rattraper l'autre, avant de renoncer à la croissance !

40. Il ne s'agit pas de renoncer à la mondialisation, prise de conscience de notre solidarité entre les peuples, au sein d'une planète fragile. Il serait à l'honneur de la tradition humaniste des peuples européens, que la France et l'Europe proposent aux Nations Unies, à l'Unesco et à l'OMC d'abandonner la concurrence comme finalité pour qu'elle devienne un outil au service du bonheur des peuples. Une seule disposition serait déjà un progrès majeur : « *régionaliser* » la mondialisation pour permettre une régulation de la concurrence au sein de groupes de pays aux modèles économiques et sociaux homogènes. Sans « *régionalisation* », la mondialisation des marchés ne peut conduire qu'à la déflation généralisée des revenus, sauf pour les plus riches. L'Europe montrerait l'exemple en instituant des taxes compensatrices à ses frontières pour empêcher que le modèle social et environnemental de ses concurrents ne détruise le nôtre. Encore une fois, au nom de quoi, au nom de quelle « *immanence* » mondialiste, nous ne pourrions pas protéger la part raisonnable de nos acquis sociaux européens et nos efforts en matière environnementale ?

Nous refusons les accords bilatéraux de type CETA, TAFTA ou Mercosur, entre « *régions mondiales* ». En particulier, les clauses concernant les tribunaux arbitraux qui sont un déni de démocratie et font le lit du populisme. Sans oublier leurs effets désastreux sur la planète en favorisant ainsi l'accélération des transports, facteurs de pollution et d'émissions de gaz à effet de serre.

²⁹ Idem 15

Quid du développement durable ? Quel véritable enjeu : températures ou mode de vie ?

41. Pourquoi traiter à nouveau de développement durable à ce stade du déroulement de notre réflexion sur la recherche d'une société de justice et de paix ? La réponse à cette question est sans appel : le développement durable, entendu comme écologie intégrale³⁰, liant respect des personnes dans le besoin et respect des équilibres naturels, est, aujourd'hui, la pierre d'achoppement ou l'aune à laquelle doit être mesurée toute réponses aux enjeux actuels au niveau local, régional et mondial. On ne peut pas traiter de la France, de l'Europe, des migrations, de la mondialisation sans prendre en compte les conditions d'une écologie intégrale.

En premier lieu, le développement durable est radicalement incompatible avec la mondialisation telle qu'elle est pensée et vécue aujourd'hui. En effet, dans une perspective de développement durable, si les nations occidentales ne réduisent pas leur croissance et n'en changent pas le contenu, pourquoi les nations de niveau de vie inférieur accepteraient de ralentir ou de stopper leur propre croissance avant de nous avoir rejointes.

Or dans le contexte de la mondialisation actuelle c'est impossible sur le plan politique, d'autant plus que nous prônons la démocratie. La poursuite de notre volonté de croissance comme solution à l'emploi dans un contexte de mondialisation, nous conduit, de fait, à accepter que le niveau de vie de demain des habitants de la terre, représente plusieurs terres. Soit une situation intenable.

Arrêtons de faire porter l'enjeu d'un développement durable sur la seule élévation des températures. Sensibilisons, en priorité, les populations occidentales sur les limites de notre consommation et la nécessaire adaptation de nos comportements pour notre bonheur et celui des autres peuples. Cela, de plus, nous encouragera à un retour à des économies de proximité vecteurs d'une redécouverte des vraies relations humaines. Cette adaptation de nos modes de vie aura un effet automatique sur la réduction de la croissance des températures. Justice et développement durable sont liés. Arrêtons les méthodes punitives en passant à une perspective privilégiant la justice. Sinon l'enjeu de développement deviendra un facteur de désordres sociaux au sein des pays occidentaux et de guerre avec les pays en développement.

42. Au regard de ces risques, l'approche actuelle de l'Union Européenne et de la France, n'est pas de nature à nous rassurer. Dans un contexte d'augmentation des taux du crédit, de faible ajustement des salaires à l'inflation pour maintenir les avantages concurrentiels de la France, les politiques de logement et de mobilité qui sont liés, interpellent au sujet de ces risques, du point de vue des 50% de la population dont les revenus sont inférieurs au salaire médian³¹. En effet, à brève échéance, la réglementation interdit à tout propriétaire, de louer des logements considérés comme des « passoire thermique ». De nombreux propriétaires n'auront pas les capacités d'investir pour mettre aux normes leur logement et seront obligés de le vendre. Certains se réjouissent de cette situation qui va remettre des logements sur le marché en période de pénurie d'offres. C'est oublier que ces logements rapportaient un loyer et donc un complément de revenu, en particulier pour la retraite, à des personnes pas très aisées. Qui compensera cette perte de revenu qui ne saurait être compensée par les intérêts

³⁰ Encyclique Laudato si. 2015. Pape François.

³¹ 2424€ net. Tout sur la finance. 6 05 22.

du capital générée par la vente, d'autant plus petit que le logement n'est pas aux normes et que les prix risquent de baisser avec l'arrivée sur le marché de ces logements. De plus ces logements rénovés verront leur loyer augmenter largement ce qui exclura l'ancienne clientèle qui devra se reloger ailleurs et avec quel niveau de loyer. C'est très exactement ce qui s'est produit à Marseille avec la rénovation des immeubles de l'avenue de la République dans les années 2010-2015. Il paraît logique de proposer alors une offre supplémentaire de logements sociaux donc de trouver des terrains bon marché pour les construire. Toutefois il faut également et en même temps poursuivre les propriétaires qui ne rénovent pas leurs logements loués par appât du gain et qui exploitent les situations de précarité. Il ne suffit pas de traiter le problème climatique sans répondre aux enjeux de justice sociale qu'il génère.

Mais, dans le même temps, toujours au nom du développement durable, il faut réduire la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles, en construisant la ville sur la ville, c'est-à-dire en la densifiant, raréfiant l'offre et augmentant le prix du foncier. Connaissant déjà les difficultés à construire des logements sociaux, il faudrait une forme de « miracle administratif et politique » pour passer vraiment à la vitesse supérieure. Toujours dans le même temps on restreint l'accès aux centres villes des voitures trop anciennes donc trop polluantes pour améliorer la qualité de l'air. Pour les nombreux ménages qui ne pourront pas acheter une voiture plus récente ce sera les condamner, soit à perdre un emploi, soit à devoir prendre des transports en commun dans des conditions ubuesques entre l'école des enfants, l'emploi et les achats domestiques. Pour la nourriture, la suppression des pesticides, tout à fait justifiée, va modifier les modes culturels pour revenir à des pratiques plus vertueuses du point de vue de l'environnement mais conduisant à augmenter le prix de la nourriture. Avec l'énergie dont les prix vont rester en tension, le logement, la mobilité, la nourriture, ce sont toutes les dépenses contraintes, relevant de biens communs vitaux qui vont impacter les budgets déjà tendus des ménages les moins aisés. Sachant que l'électrification et la numérisation, à marche forcée de la production et des services va complètement transformer les chaînes de valeurs, la répartition de la richesse et les besoins en emploi. Questions d'autant plus prégnantes que, depuis 20 ans, les revenus du 9^{ème} décile en France ont augmenté plus vite que tous les autres déciles³². Au nom de quoi, avec quelles justifications ?

Voilà des problématiques qui ne peuvent qu'interpeller l'économie de communion. Les réponses passent, à la fois, par une adaptation des lois liées à la qualité de l'environnement au regard des contraintes sociales, par une moralisation des marchés concernés et par une répartition plus juste de la valeur créée par les entreprises, en faveur des bas revenus.

43. D'autant plus que les politiques européennes, au lieu de faire de ces changements de paradigmes, des opportunités pour renforcer le marché intérieur, continue de favoriser la concurrence internationale, par exemple, en permettant aux voitures électriques chinoises à bas prix de venir concurrencer nos propres productions et donc nous empêcher de créer de nouveaux emplois, reproduisant leur erreur pour les panneaux solaires conduisant à la quasi disparition de la filière européenne. Cela suffit. Le cocktail de théologie écologique et de fondamentalisme concurrentiel, est mortel pour les populations européennes et pour nos démocraties. Il faut se réveiller en ayant une vision systémique et un agenda réaliste

³² Insee

équilibrant la place des moins aisés et les enjeux des équilibres naturels qui ne sont pas que climatiques. Après les classes moyennes occidentales qui ont été la variable d'ajustement de la mondialisation, les classes les moins aisées ne peuvent pas être la variable d'ajustement d'un développement durable, qui plus est, prétexte à une numérisation accélérée de la société au nom de transition énergétique.

Tout dirigeant, tout responsable politique, tout militant, doit être sommé d'apporter des réponses en termes d'écologie intégrale, sinon à être instantanément disqualifié. De plus, sans une plus juste répartition des richesses entre les plus aisés et les moins aisés au sein des pays, et sans une plus juste répartition des chaînes de valeur entre les pays occidentaux et les pays en développement, il n'y aura pas de développement durable mais une crise sociale et géopolitique gravissime. L'équation est simple, dans la mesure où tout développement durable à l'échelle de la planète passe, pour les pays les plus riches, par une réduction du niveau de vie en numéraire, une partie du superflu des plus aisés doit financer l'augmentation des dépenses contraintes des moins aisés, à l'échelle de chaque pays et la répartition de la valeur ajoutée le long des chaînes de valeur doit être modifiée en faveur des pays les plus pauvres, en particulier en payant les ressources primaires au juste prix. Il s'agit bien pour les sociétés de consommation d'un changement de style de vie fondée sur moins de quantités et plus de qualité. C'est ce que prône l'économie de communion.

Un changement de regard pour « faire société » autrement.

44. Nous ne croyons plus qu'une concurrence généralisée à l'échelle du monde, au service d'un profit maximisé pour les entreprises dominantes, nous conduise, grâce à la main invisible du marché et au ruissellement, au bonheur de tous. En vérité, cela conduit à l'exclusion, à la guerre. En effet le « doux commerce » comme facteur de paix est une utopie, car en érigeant la concurrence comme le principal régulateur du commerce, c'est oublier que la concurrence est d'abord un des moteurs principaux de la nature humaine qui s'immisce dans toutes nos activités en se concrétisant par des rapports de force qui sont le contraire de rapports de paix. Ainsi l'histoire nous confirme que le commerce et la guerre sont le plus souvent main dans la main, l'un entraînant l'autre. La guerre ouvre des relations commerciales imposées et l'exacerbation de la concurrence commerciale conduit à la guerre pour conserver les positions acquises. La concurrence reste un processus essentiel pour le bon fonctionnement d'un libre marché à condition que la fonction régulatrice soit confiée au juste prix garant du respect de la dignité des agents économiques.

Ainsi une société de justice et de paix est possible si nous disons la vérité sur la nature de l'homme, capable d'altruisme, si la richesse est répartie de manière juste au sein du processus de production grâce à l'application d'un juste prix entre toutes les parties prenantes, si le don est intrinsèque à l'acte marchand comme composant du juste prix, si la préférence pour le pauvre l'emporte sur le profit maximisé ou le revenu optimisé.

Il s'agit, d'abord d'un changement de comportement personnel, d'une sorte de conversion car la pauvreté nous est insupportable. La société que nous voulons n'est pas utopique. Elle est déjà à l'œuvre en France et dans nombreux endroits dans le monde. Les bonnes pratiques existent. Il suffirait que seulement 10% d'entre nous décident, demain matin, que le bonheur

de tous les autres est plus important que notre propre bonheur, pour que le changement de société soit visible à l'échelle macroéconomique.

45. Pourquoi l'État et les collectivités locales, en France, l'Union Européenne, l'OMC et l'ONU au niveau mondial, à la demande de la France, n'accompagneraient-ils pas ce mouvement par de nouvelles règles de marché, comme le prône le plaidoyer en faveur d'un marché responsable, signé en 2016 par une quinzaine de responsables dont Christine Lagarde, Martin Hirsch, Pascal Lamy : « il est essentiel de rompre avec le capitalisme financier fondé sur une maximisation folle du profit³³ ». Alors, ce que nous voulons, pourra émerger comme un chemin de développement crédible pour tous les pays qui décideront de le promouvoir.

Par ce document, nous avons voulu montrer que les réponses aux enjeux de société sont systémiques. Relevant d'abord du changement de la relation aux autres, les réponses ne sont pas qu'économiques et juridiques. Elles touchent aussi la définition de l'homme, de la famille, de la vie, de la relation à la nature, de notre vision stratégique au service du développement de chaque homme, de tout l'homme, de tous les hommes. En démocratie, c'est à chacun de nous, chefs d'entreprises, consommateurs, épargnants, de prendre des initiatives. Les hommes politiques suivront.

Nous avons voulu aussi montrer que les enjeux ne sont pas uniquement microéconomiques et franco-français. Sans traiter, au préalable ou concomitamment, les enjeux macroéconomiques à l'échelle de l'Europe dans sa relation à la mondialisation, il n'y a pas de réponse possible au chômage et au déclassement d'une majorité de français, nos concitoyens. Nous resterons enlisés dans cette « *ornière macroéconomique* » qui deviendra le « *linceul de notre démocratie* ». La vision de l'économie de communion ne peut être que systémique si elle veut pouvoir soulager structurellement les personnes dans le besoin et arrêter la machine infernale à créer des pauvres. Cela étant l'aide personnelle, humble et quotidienne, reste essentielle et nécessaire. Mais vouloir sauver des poissons de l'asphyxie sans changer l'eau est vouée à l'échec.

Un agenda à l'écoute du peuple français

46. Pourquoi cette association entre « agenda » et « peuple » ? On ne viole pas un peuple. On l'écoute, on le met en mouvement en touchant ses aspirations profondes, en marchant à son rythme, en coconstruisant avec lui un avenir de justice et de paix fondée sur ses qualités propres, sur son Histoire. L'agenda des réformes portées par la vision qui vient d'être partagée, ne saurait lui être imposé sans la construction préalable d'un consensus sur la réalité de la situation et sur le chemin à prendre ensemble pour le bonheur de tous. Il ne suffit pas de promettre des efforts si on ne s'assure pas, d'abord que tout un chacun prendra sa part et, en particulier les plus aisés, et que ces efforts déboucheront, dans un temps raisonnable, sur une amélioration de la situation de tous. Non, les peuples ne sont pas interchangeables, non les peuples ne sont pas la variable d'ajustement d'une « mondialisation heureuse³⁴ », ou d'une Union Européenne dédiée au seul « marché unique ». C'est l'Europe et la mondialisation qui sont au service des peuples. Si, après 40 ans « d'intégration européenne » et de

³³ Le monde. 6 Novembre 2016

³⁴ Alain Minc, essayiste.

« mondialisation heureuse », la cohésion sociale et la cohésion territoriale ne sont pas au rendez-vous, ce ne sont pas les peuples qui doivent s'adapter, ce sont l'Union Européenne et les règles de la mondialisation.

Ne pas manquer le rendez-vous avec l'Histoire³⁵

Pour donner un sens à cet agenda sociétal, il faut le replacer dans une vision de l'Histoire, de l'histoire de notre humanité, qui donne sa juste place à l'homme. Tout d'abord en refusant la préemption du sens de l'Histoire par la modernité, ensuite en remettant l'homme dans sa condition de « donné », et en fondant nos relations sur l'amour de l'autre, dans une Civilisation de l'Amour.

Refuser la préemption du sens de l'Histoire par la modernité

47. Se préoccuper du sens de l'Histoire, promouvoir un sens de l'Histoire n'est pas une futilité. Les plus grands esprits s'en sont emparés. C'est un combat de titans. Nous avons le choix entre l'Homme Total de Marx, libéré de toutes aliénations, en particulier de toute soumission à Dieu ; le Surhomme de Nietzsche, un être de volonté, d'acte pur ; l'Humanité-Dieu de Renan, contemplant sa totale connaissance, sa mémoire infinie des temps et des lieux.

Charles Péguy a mis à nu cette prétention de la modernité à usurper la divinité, au travers de l'œuvre d'Ernest Renan³⁶. Pour Péguy, la philosophie cachée de la pensée moderne peut se résumer à trois postulats : l'humanité faite Dieu, le progrès perpétuel, refaire la création. « Puisqu'elle n'est plus créature, mais deuxième créateur (postulat 1), puisqu'elle a mis à sa disposition le temps infini du progrès pour devenir divine (postulat 2), l'Humanité moderne se doit de faire une deuxième création, pour créer un monde à l'image de sa raison scientifique (postulat 3) ». Cette philosophie est pleinement à l'œuvre aujourd'hui. Les GAFA avec leurs milliards consacrés à l'homme augmenté, à l'allongement indéfini de la vie, à la constitution d'une copie numérique de chaque homme, en sont les fils spirituels. Le refus de toute transcendance, sauf en la singeant, est au cœur de la pensée moderne qui va jusqu'à refuser la notion de vérité. En voulant être son propre avenir, l'homme n'a plus d'avenir, sauf à déifier l'avenir.

Soyons les prophètes du Royaume

48. L'enjeu est eschatologique. En se positionnant avec force sur l'amour de l'autre comme priorité par rapport à soi, l'économie de communion se situe radicalement dans la perspective de la vision évangélique. Elle offre à chaque homme en tant qu'acteur socio-économique, d'œuvrer pour un futur qui élève l'homme au-dessus de lui-même en acceptant sa condition de donné et en lui faisant redécouvrir qu'il existe un Dieu-Amour, l'Autre. En diffusant et en pratiquant l'économie de communion, on rend présent le Royaume, on est prophète du Royaume, on redonne son vrai sens à l'Histoire, en tant que chemin de l'homme vers la

Commenté [FG1]: Je ne comprend pas le sens de cette expression dans le titre... même si elle est reprise plus loin.

³⁵ Ce chapitre est repris dans la Charte 2031 de l'Economie de communion

³⁶ Charles Péguy, philosophe malgré lui. Camille Riquier. 2010 (?)

Béatitude. Nous sommes les héritiers du Cantique aux Ephésiens qui de manière merveilleuse nous expose sans détours le projet de Dieu en faveur de l'homme en donnant un sens à son Histoire : « [Dieu et Père] nous a prédestinés à être pour Lui des fils adoptifs par Jésus, le Christ... Il nous dévoile ainsi le mystère de sa volonté, selon que sa bonté l'avait prévu dans le Christ : pour mener les temps à leur plénitude, récapituler toutes choses dans le Christ, celles du ciel et celles de la terre ». C'est LA réponse à Renan, à Marx, à Nietzsche, à la modernité. Le sens de l'Histoire n'est pas ordonné à nous-mêmes mais à la Béatitude en Dieu.

Plusieurs philosophes, comme Jean-Luc Marion ont la conviction que c'est « le moment catholique³⁷ », que notre vision de l'homme et de sa destinée, à quelque chose à dire à la société contemporaine. Nous ne devons pas cacher notre trésor d'humanité mais le partager avec nos concitoyens en des termes adaptés, mais sans l'affadir, sans en dissimuler la source qui en est la légitimité. L'historien Michel Zink, concluant son éloge de l'anthropologue René Girard, lors sa réception à l'Académie française, invitait à ne pas oublier que sans la source chrétienne, la pensée de l'anthropologue n'existerait pas.

Une civilisation de l'Amour

49. En renouvelant la relation économique, en l'insérant dans une relation d'amour, l'économie de communion nous interpelle sur notre vision anthropologique et nous met face à la destinée de chaque homme et de notre propre destinée. Elle remet en cause les structures mêmes de la modernité. Elle ne pourra réussir qu'en assumant ce charisme et en refusant de rester au seul niveau économique car il ne s'agit pas d'une « bombe » économique mais d'une « bombe anthropologique » : la Civilisation de l'Amour.

Marc REYNAUD

Ingénieur et économiste

Membre de la Commission nationale de l'économie de communion

Correspondant de l'économie de communion en Provence-Alpes-Côte d'Azur

³⁷ Brève apologie pour un moment catholique. Editions Grasset 2017.

